

## ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de GRETZ ARMAINVILLIERS	Délimitation du tronçon							
	Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Départementale 471	11	+ 870	12		+ 30	3	100	
Départementale 471	13	+ 720	14		+ 40	3	100	
Départementale 350						4	30	
Nationale 4	10	+ 170	13		+ 790	1	300	
SNCF Paris Est à Mulhouse Nord connexion						1	300	
SNCF Paris Est à Mulhouse Sud connexion						2	250	
SNCF Gretz à Tournan						4	30	

Direction de l'Équipement  
 Départemental  
 100000  
 Contacté, le 19/04/1999

*Schott*



Vu pour être annexé à l'arrêté  
 préfectoral n° 99DAI ACV070  
 en date du 19 AVR. 1999  
 Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

# ANNEXE 3 ; PLAN

## CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- 1
- 2
- 3
- 4

**GRETZ-ARMAINVILLIERS**

POUR AMPLIATION

Pour le Préfet et par délégation

L'Attaché, Chef de Bureau, pi

*N. Leclercq*  
N. LECLERCO

Vu pour être annexé à l'arrêté  
préfectoral n° 35 DAETACV070

en date du 19 AVR. 1999

Signé : *C. Schott*  
Le Préfet  
Cyrille SCHOTT